



Les abolitions de l'esclavage

Transcription de la première lettre du Commissaire général de la République de la Guadeloupe Gatine au ministre de la Marine et des Colonies, 28 juin 1848.

« Gouvernement de la Guadeloupe et Dépendances

Cabinet du Commissaire général de la République

N° 36

Direction des Colonies

Bureau du Régime politique

Au Citoyen Ministre de la Marine et des Colonies, Paris

Basse-Terre, le 28 juin 1848

Etat de la colonie.

Crise financière et commerciale. Situation générale des affaires.

Citoyen Ministre,

Depuis ma première dépêche, l'ordre matériel n'a pas été troublé dans la colonie, si ce n'est peut-être dans le quartier de Saint-François, à la Grande Terre, où, d'après les rapports qui me parviennent en ce moment même, il y a eu des rassemblements de nouveaux libres, armés de couteaux et de piques. L'officier de gendarmerie, commandant à la Pointe-à-Pitre, qui me transmet cet avis, s'est immédiatement porté sur les lieux avec trois brigades réunies. Le Procureur de la République, à la Pointe-à-Pitre, s'est joint à cet officier. Je puis compter sur l'un et sur l'autre. Je serai moi-même, demain, à Saint-François, avec le Chaptal. Je serais immédiatement parti sans la nécessité absolue de présider le Conseil privé pour la délibération des mesures financières et administratives que je dois prendre sans retard. Des rassemblements semblables s'étaient montrés aussi à Marie-Galante, au bourg de Joinville, mon voyage dans cette île y a été suivi d'un apaisement général et de la reprise du travail. Il en est de même à peu près sur tous les points de la colonie. Les transactions entre propriétaires et cultivateurs s'effectuent plus facilement qu'on ne pouvait d'abord l'espérer. Mais il se fait peu d'association : le salaire est mieux compris, à cause de ses résultats immédiats. Les agents que j'ai chargés de parcourir les habitations combattront, j'espère avec succès, cette tendance.

L'esprit des ateliers est excellent au fond : le nouveau libre n'est pas ennemi du travail, comme l'ont toujours soutenu les détracteurs des noirs ; il travaille même avec ardeur dans son jardin, pour faire argent des produits qu'il apporte à la ville, comme on peut s'en convaincre par l'affluence des denrées. S'il y a moins d'activité sur les habitations, c'est que l'esclave d'hier ne comprend pas encore bien que l'habitation doit devenir un grand jardin dont les propriétaires et l'atelier se partageront les fruits sous forme de salaire ou d'association. Il y a d'ailleurs une certaine agitation qui paraît entretenue dans le pays, en vue des élections. Le rétablissement absolu du calme, de l'ordre et du travail n'aura lieu, selon toute apparence, qu'après les opérations électorales.

Ces opérations, qui sont l'objet de toute ma sollicitude, se trouvent malheureusement retardées par la difficulté d'établir l'état civil et les listes, difficulté qui s'accroît encore par notre impuissance financière.

J'ai dû, depuis huit jours, suspendre mes tournées pour assurer les services publics, lorsque pourtant ma présence est réclamée partout. Je vous envoie, citoyen Ministre, les rapports et les arrêtés qui vous mettront à même d'apprécier notre situation, sous ce rapport elle est des plus graves. Les rentrées de l'impôt sont nulles. Les rôles du premier semestre n'ont pas même été mis en recouvrement avant mon arrivée dans la colonie. Tous les contribuables demandent leur dégrèvement, et la détresse du pays est telle, que je dois désespérer des mesures les plus rigoureuses,



Les abolitions de l'esclavage

par exemple de l'emploi des garnisons, que je viens de prescrire par un arrêté général qui a pour objet d'armer le fisc de tous les moyens d'exécution nécessaires. Cette détresse me fait craindre aussi l'inefficacité de l'établissement d'impôts nouveaux, comme si solennelles et si difficiles.

J'ai appliqué le bénéfice de l'amnistie prononcée par l'ar. 4 du décret d'émancipation à 14 anciens esclaves condamnés pour des délits de coups et blessures. Cette amnistie me paraît trop étroite pour les circonstances. Il y avait dans la colonie 104 anciens esclaves condamnés ; la plupart l'étant pour vol n'ont pu profiter du décret. A mon avis, il y aurait lieu de leur accorder remise de leurs peines, et même d'étendre cette faveur aux libres condamnés pour sévices envers les esclaves. Je voudrais que tout vestige de l'esclavage disparût, et que l'oubli du passé vînt en aide à la fusion qui paraît progresser, en même temps qu'à l'action administrative qui a besoin du concours de toutes les classes de la population. Il y a aussi des condamnés militaires qui ne devraient pas être oubliés. Un grand acte de clémence et de réconciliation générale inaugurerait dignement, ce me semble, l'ère républicaine aux colonies. Si vous approuvez cette pensée, me donner vos ordres, pour la transmission d'un état des grâces à prononcer, ou m'investir des pouvoirs nécessaires pour les prononcer moi-même, exceptionnellement, à raison des circonstances.

Je n'ai encore, sur le clergé, que des renseignements contradictoires et qui ont besoin d'être approfondis. La seule mesure que j'ais prise a été de transférer, provisoirement, l'abbé Mulot, curé de la Capesterne, aux Saintes, sur la proposition du supérieur apostolique, à titre d'avertissement. C'est l'abbé Le Bailly, curé de la Terre de Bas, aux Saintes, qui le remplace par permutation. L'abbé Allouard, que vos instructions, citoyen Ministre, me signalaient particulièrement, est chaudement défendu ici par des citoyens très honorables, et par la plupart des habitants, mesure regrettable, comme inopportun et impolitique dans les circonstances où devaient se trouver, en arrivant, les délégués de la Métropole. La cherté des subsistances et des loyers est ordinaire ; mais la détresse du pays, les misères auxquelles il faut tendre la main, l'obligation de visiter les communes, les habitations, le prix excessif des moyens de transport imposent aux représentants principaux de la République des obligations imprévues, sans doute, par le Gouvernement, en présence desquelles la réduction des traitements combinée avec la retenue proportionnelle et la suppression des frais de déplacement laisse à regretter, je le répète, qu'on n'ait pas fait à certains fonctionnaires, au moins, une position meilleure. Ce n'est pas tout : je viens d'être obligé, comme vous le verrez, de mettre à la demi solde tous les fonctionnaires et officiers. De sorte que les chefs d'administration n'ont plus à recevoir par mois qu'une somme d'environ 500 fr., évidemment sans proportion avec les exigences de leur position et du service lui-même. Telle est en particulier la position du Citoyen Boitel, Directeur de l'Intérieur, obligé, comme moi, de parcourir les habitations. Il ne m'appartient peut-être pas de parler ici pour le commissaire général lui-même, mais il se trouve réduit à toucher environ 1 200 fr. par mois, sans aucun frais de bureau ni de secrétariat, obligé de s'endetter pour acheter des chevaux, faire des tournées très dispendieuses et indispensables, recevoir dans l'intérêt de la fusion, montrer le représentant de la République secourable à toutes les misères qui frappent à sa porte. Peut-être croirez, citoyen Ministre, au seul point de vue politique et administratif, que la Métropole doit relever de tant d'impuissance relative, ceux qu'elle a envoyés dans les colonies dans des circonstances si comme celui du timbre, celui des spiritueux prescrit par l'un des décrets du Gouvernement provisoire ; je m'en occupe néanmoins, ainsi que de l'augmentation des droits d'enregistrement qui sont ici très faibles. Après les études les plus sérieuses et les plus approfondies, après toutes les combinaisons et tous les sacrifices, je suis arrivé à cette triste conviction que notre œuvre tout entière va échouer dans ce pays, à défaut de moyens d'exécution, dans les étreintes d'une crise financière et commerciale insurmontable, si la générosité de la Métropole ne vient pas à notre secours. Il sera impossible de rien organiser, de rien fonder, impossible de maintenir, avec le travail, l'ordre et la sécurité. Je ne puis me faire illusion sur les premiers résultats obtenus. Les ressources que présente momentanément la récolte et qui permettent le paiement du salaire, vont manquer pour la campagne prochaine. Toutes nos difficultés renaîtront alors, et plus graves que jamais. Les transactions du propriétaire et de l'atelier seront rompues. Que deviendront les uns et les autres ? Que deviendra la récolte de 1849 ? Pour exprimer ici toute ma pensée, citoyen ministre, les colonies sont perdues, si elles n'obtiennent pas de la sollicitude de la République, dans le plus bref délai, l'indemnité, un nouveau tarif des sucres et des dotations pour des comptoirs d'escompte ou des banques locales.



Les abolitions de l'esclavage

Nous sommes perdus à la Guadeloupe, en particulier, si, en outre, un prompt et large secours en numéraire ne vient mettre fin aux inextricables embarras de la situation du trésor. C'est mon plus grand devoir, Citoyen Ministre, de vous signaler ainsi l'état des choses, et d'appeler toute votre attention sur les mesures de salut que la Guadeloupe attend de la mère patrie.

J'ai modifié la composition du Conseil privé. Déjà mon prédécesseur avait cru nécessaire d'y appeler deux membres appartenant à l'ancienne classe de couleur, les citoyens Belleroche et Sainval Noël, les circonstances m'ont paru demander davantage. J'ai porté à 6 le nombre des membres titulaires et à 8 celui des suppléants, afin de placer autour du chef de la colonie des représentants de tous les intérêts, et des hommes nouveaux. J'ai pu comprendre au nombre des suppléants le citoyen Télémaque qui m'était désigné par l'estime dont il jouit et qui représentera ses frères noirs. Le choix du Général Ambert a été déterminé par des considérations que les antécédents vous mettront à même d'apprécier.

Je rencontre dans les chefs d'administration et dans les fonctionnaires en général le concours que je devais en attendre comme envoyés de la République. Parmi ceux qui ont été révoqués, plusieurs se plaignent d'avoir été victimes d'erreurs, même matérielles. Je dois vous signaler entr'autres, Citoyen Ministre, la réclamation du Citoyen Blanchard, ex-procureur du Roi, à la Basse-Terre. Elle est appuyée, je dois le dire, par le Citoyen Procureur Général. Je la joins à cette dépêche.

La position des nouveaux fonctionnaires, surtout de ceux qui sont venus d'Europe est des plus difficiles. Vous en pourrez juger, citoyen Ministre, par le rapport du citoyen Boitel que j'ai l'honneur de vous adresser. J'appuie, de tout mon pouvoir, les conclusions de ce rapport, tendant à faire allouer au citoyen Boitel, en sa qualité de Directeur de l'Intérieur, les frais de déplacement qui étaient attribués à ses prédécesseurs, ou au moins celle de la somme de 2 000 fr. que j'ai dû faire mettre à sa disposition.

Ces faits vous prouveront une fois de plus, Citoyen Ministre, le bon esprit des nouveaux libres, les bons éléments qui existent dans le pays, et la possibilité du succès, si la Métropole ne nous oublie pas. Ils prouveront aussi la nécessité d'une surveillance incessante et de l'augmentation de l'effectif de la gendarmerie. Je vous ai demandé, Citoyen Ministre, outre cette augmentation, un officier de plus, le citoyen Pannetier, destiné pour Cayenne ; veuillez m'autoriser à le garder ici.

La colonie est déjà en état de défense assez satisfaisant, quant aux travaux de fortifications ; mais ces travaux ont été interrompus, à défaut de crédits, et ils ne peuvent être repris, notamment ceux du fort Napoléon aux Saintes. J'élève encore, à cet égard, un cri de détresse qui ne peut manquer d'être entendu de la mère patrie. Nous aurions au besoin une armée noire. Il y a déjà 4 matelots noirs à bord du Chaptal. Mais il nous faut des batteries et des pièces en état de service.

La crise est telle et la pénurie si grande que je n'ai pas même essayé la négociation des traites du Trésor dans la colonie. La Martinique nous en a pris pour 200 000 fr. Une goélette, que j'ai envoyée à Saint Thomas pour pareille affaire, ne revient pas.

Je finis par une nouvelle qui répondra aux sympathies nationales : un rapport de l'officier de gendarmerie de Saint Martin, annonce que l'émancipation a été proclamée dans la partie hollandaise. Toutefois je n'en suis pas encore informé par le Gouverneur auquel j'ai fait la notification que vous m'aviez prescrite, citoyen Ministre ; vous trouverez cette notification dans la Gazette officielle du 20 juin dont je joins ici un exemplaire.

Je suis obligé de clore cette lettre sans avoir reçu vos dépêches, le packet qui me les apporte n'est pas encore signalé.
Salut et fraternité.

Le Commissaire Général de la République.

Ad. Gatine. »